

PRÉFECTURE  
DE LA  
MOSELLE

METZ, le

ARRETE N° 90 - DR/1 - 168

Référence à rappeler

en date du 28 AOUT 1990

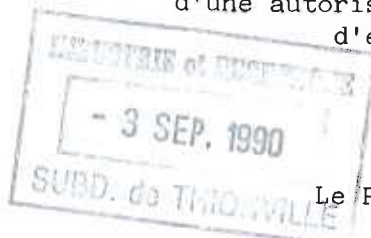
Direction de la Réglementation

1er Bureau

57034 METZ CEDEX

AB/NA

portant modification de l'adresse du titulaire  
d'une autorisation d'exploiter un dépôt permanent  
d'explosifs de 1ère catégorie



Le PREFET de la REGION LORRAINE  
PREFET de la MOSELLE  
CHEVALIER de la LEGION d'HONNEUR,

VU l'arrêté préfectoral du 13 août 1964, modifié notamment par les arrêtés du 22 juin 1973 et du 29 décembre 1981, autorisant le Directeur Général du Groupement d'Intérêt Economique NITRO-BICKFORD Tour Gamma D 197, Rue de Bercy - PARIS - à exploiter un dépôt permanent d'explosifs de 1ère catégorie de type superficiel sur le territoire de la commune de SAINTE-BARBE, au lieu-dit "Bois de Cheuby" ;

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Le siège social du Groupement d'Intérêt Economique NITRO-BICKFORD autorisé à exploiter un dépôt permanent d'explosifs de 1ère catégorie sur le territoire de la commune de SAINTE-BARBE, au lieu-dit "Bois de Cheuby", est transféré à l'adresse suivante :

21, rue Vernet 75008 PARIS

ARTICLE 2 - Les arrêtés du 22 juin 1973 et du 29 décembre 1981 ont lieu d'être modifiés en conséquence.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- MM. - le Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE
- le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche à METZ
- le Général Commandant la 6ème RM à METZ
- le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à METZ
- le Maire de la Commune de SAINTE-BARBE
- le Directeur Général du Groupement d'Intérêt Economique NITRO-BICKFORD.

METZ, le 28 AOUT 1990

Le PREFET,

Pour ampliation  
Le Chef de Bureau

Guy NOEL



Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
par intérim

Claude PIERRET